

N° 14
9 Février 2022

Par courriel : Daniel Roger, Président
Laurence Paré
Annie Olivier
Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 12 du 28 janvier 2022.

2. Coupe Seniors Féminines

- Covid-19

La Commission homologue les rencontres des 8es de finale n'ayant pas fait l'objet de réserve ou de réclamation.

La Commission valide l'ordre des rencontres des quarts de finale qui se dérouleront le Dimanche 27 février 2022.

3. Coupe Futsal Seniors

Le premier tour de Coupe Futsal Seniors F se tiendra le dimanche 13 février 2022 à Nantes.

Il est rappelé l'obligation de présentation du Pass Vaccinal pour les joueuses. Aucun bar et restauration ne peut être proposé. En conséquence, il est demandé à chaque équipe de prendre ses dispositions et d'apporter individuellement ses gourdes.

Les modalités de classement des équipes sont celles prévues en championnat Seniors Féminines, article 11, à l'exception des alinéas a) et b).

Programme (rectificatif)

3eme match de la poule 2 : l'équipe E est Nantes Métropole Futsal et au lieu d'Oudon Couffé.

4. Jeunes Féminines

- **Foot5**

La Commission est informée que seuls les clubs ayant été éliminés en Coupes U15F ou U18F Foot5 participeront au tour qualificatif du samedi 26 février 2022.

Le Président,
Daniel Roger



La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

